

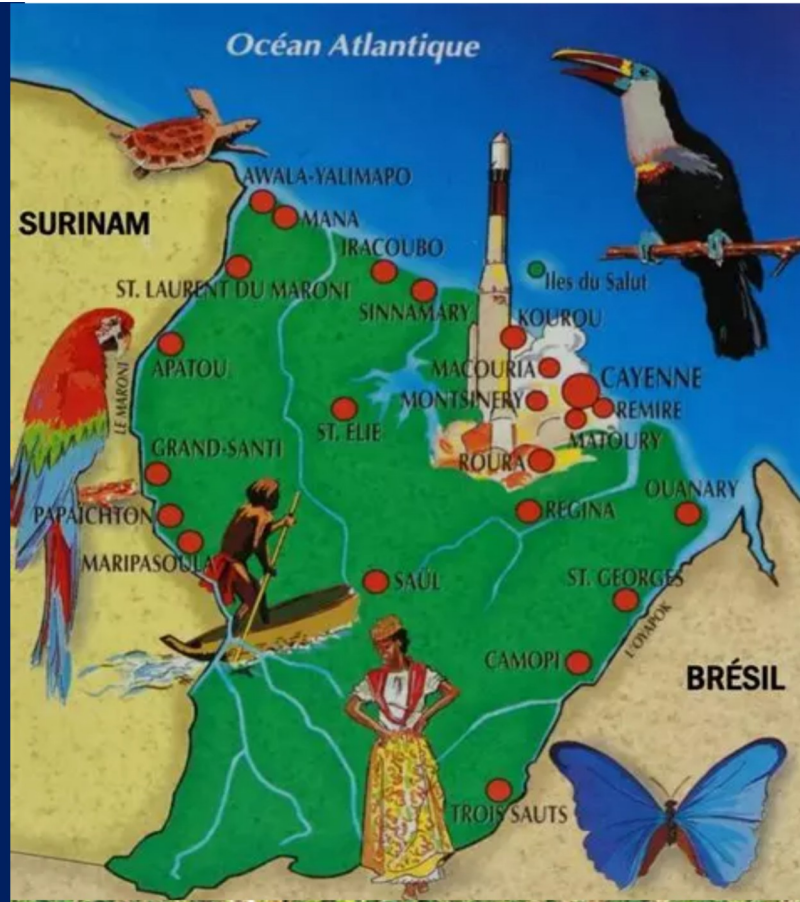


**MINISTÈRES  
ÉCONOMIQUES  
ET FINANCIERS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Action  
sociale**  
Finances

# Guide d'accueil 2025



**BIENVENUE  
EN GUYANE**



# SOMMAIRE



## RESTAURATION

Où déjeuner ?  
à qui s'adresser ?

page 5



## LOGEMENT

Le logement social  
A qui s'adresser

page 6



## FAMILLE ENFANCE

La garde d'enfants  
Les activités sportives

page 7



## VACANCES LOISIRS

Les séjours  
Les chèques-vacances  
Les activités sportives et culturelles

page 8

## LES ACTIONS LOCALES

page 9



## ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

L'Assistant de Service Social  
Aide financière

page 10



## COMPLEMENTAIRE SANTÉ

Complémentaire santé et prévoyance

page 11

# I. Votre DÉLÉGATION

## Délégation départementale de l'Action Sociale de Guyane

9 rue Louis Blanc  
0594 30 16 96  
Actionsociale.973@finances.gouv.fr

## Assistant de Service Social

0594 29 16 81 – 06 23 55 11 32

## Médecin de Prévention

Service de Prévention Santé au Travail  
En Guyane (SPSTG)  
7Rue de l'Astrolabe – SUZINI  
97300 Cayenne

## Psychologues

Contactez la Délégation

Le Conseil Départemental de l'Action Sociale (CDAS) est composé :

- d'un président : le Directeur régional des douanes
- de représentants des personnels :
  - 2 représentants FO
  - 1 représentant CGT UTG
  - 1 représentant SOLIDAIRES
  - 1 représentant CFDT

## Correspondants sociaux

Direction régionale des douanes

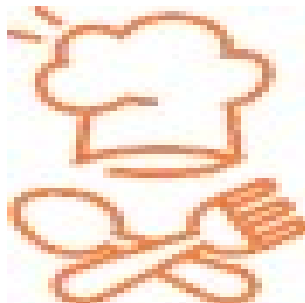
Direction des finances publiques

Direction des Entreprises, du travail,  
de la Concurrence et de la  
Consommation

Direction Nationale des Gardes-Côtes

Direction régionale de l'INSEE

## II. LES PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE





# RESTAURATION



## RESTAURATION

L'aide à la restauration est déclinée en Guyane à travers le Titre Restaurant (TR) dématérialisé, la carte SWILE.



# LOGEMENT



## LES AIDES ET PRÊTS POUR LE LOGEMENT

Les aides et prêts sont accessibles selon les conditions de ressources. Celles-ci sont calculées sur la base de vos revenus désindexés. Le dépôt des dossiers s'effectue directement en ligne sur le site <http://www.asfl.finances.gouv.fr>

## LE LOGEMENT

En Guyane, une convention a été signée avec le bailleur social, la SEMSAMAR

Si vous recherchez un logement, contacter la Délégation. La Déléguée en charge de cette question vous guidera.



# FAMILLE ENFANCE



## **APOM - Aide à la Parentalité Outre-Mer**

L'APOM est une prestation spécifiquement adressée aux agents des DROM et des COM. Il s'agit d'une aide financière, sous conditions de ressources, versée directement aux agents pour financer les dépenses de garde ou de soutien scolaire de leur(s) enfant(s) âgé(s) de 6 à 14 ans révolus, (17 ans révolus pour les enfants de familles monoparentales ou porteurs de handicap), dans la limite d'un plafond de 500 € par an et par enfant. Cette aide se substitue à l'aide versée en métropole sous forme de CESU.

## **CHÈQUE SPORT FINANCES**

Le Chèque Sport Finances est une aide financière qui s'adresse aux agents, parents d'enfants âgés de 12 à 17 ans révolus.

Cette aide versée sous la forme d'un chèque permet de régler les dépenses liées aux activités physiques et sportives des adolescents.

Le bénéfice du Chèque Sport Finances de 50 ou 80 € est soumis à conditions de ressources.

Pour les agents actifs ou retraités des départements ou collectivités d'Outre-Mer (DROM-COM), les conditions sont appréciées après abattement de 30 % sur le RFR.



# VACANCES LOISIRS



## VACANCES LOISIRS

Pendant les vacances d'été, au mois d'août, les enfants bénéficient de séjours en France ou à l'étranger.

Au mois de Juillet, une colonie est organisée soit en Guadeloupe, soit en Martinique.

Pendant les vacances de carnaval, l'ASF Vacances propose un séjour HIVER dans les Alpes.



# III. LES ACTIONS LOCALES



## ACTIONS LOCALES

Les actions locales sont discutées et programmées par les membres du CDAS (Conseil départemental d'action sociale) en fonction du budget alloué chaque année.

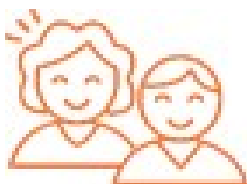
Le programme annuel d'actions locales du département et toutes les activités disponibles dans le département sont déclinés sur la plaquette jointe.

A titre d'information :

*« Le conseil départemental de l'action sociale organise et anime l'ensemble de l'action sociale dans le département. Il met en oeuvre la note d'orientations annuelle présentée en CNAS.*

*Il peut formuler des propositions tendant à un meilleur fonctionnement de l'action sociale, qui sont soumises à l'examen du conseil national.*

*Il examine l'ensemble des actions conduites sur le plan social dans le département sur la base d'un compte rendu annuel présenté par le délégué de l'action sociale de proximité. Il rend un avis qui est annexé au compte-rendu »*



# ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

## ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL

Votre assistant de service social, effectue des permanences :

- à la Délégation départementale

En cas de besoin, il peut se déplacer à votre domicile.



## AIDE FINANCIÈRE



Les agents confrontés à de graves difficultés financières peuvent bénéficier, dans le cadre d'un accompagnement par le service social, d'une aide pécuniaire ou d'un prêt social.

En complément de ce dispositif, et dans le cas de situations de grande détresse, un dispositif d'aide alimentaire d'urgence peut être mis en œuvre par le service social. Les demandes d'aide pécuniaire sont instruites par votre assistant de service social.



# COUVERTURE MALADIE



## SÉCURITÉ SOCIALE

Les dossiers de sécurité sociale des agents de la Guyane sont gérés par la Caisse Générale de Sécurité Sociale de Guyane.



## COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Le conseiller mutualiste MGEFI est joignable au :  
- 09 69 39 03 29

Pour plus d'informations rendez vous  
sur le portail de l'action sociale  
des ministères économiques et financiers  
<https://actionsociale.finances.gouv.fr>

## Qui contacter ?

Délégation Départementale de l'Action  
Sociale

[actionsociale.973@finances.gouv.fr](mailto:actionsociale.973@finances.gouv.fr)

**Délégation Départementale de l'Action Sociale de la Guyane**

9 rue Louis BLANC  
97300 CAYENNE

0594 30 16 96